

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE HORBOURG-WIHR**

Séance du mercredi 21 février 2024 à 19 h 00

MEMBRES PRÉSENTS :

- *Membres élus :*

M. Thierry STOEBNER, Président (arrivée à 19 h 30)

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente

Mmes Laurence KAEHLIN, Joëlle LYET, Nathalie ROLLOT, Carole AUBEL TOURRETTE
(départ à 19 h 50)

MM. Thierry BACH, Thierry FRUHAUF

- *Membres nommés :*

Mmes Nicole KAEHLIN, Annette JAEGLE, Madeleine REMOND, Elisabeth JACQUOT

MM. Jean-Marcel MEURISSE, Richard THOMAS, Guillaume LAMBERT

MEMBRES ABSENTS :

- *Membres nommés :*

Mme Magali BERGER, excusée, représentée par Mme Joëlle LYET

Mme Jasmine SELIG, absente.

Assistait également à la séance : Mme Sabine CARLIER, secrétaire de séance

Après les salutations d'usage, Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente du C.C.A.S., donne lecture des membres excusés et représentés.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 25 octobre 2023
3. Délibérations
 - DCCAS2024-01 Approbation du compte de gestion 2023
 - DCCAS2024-02 Approbation du compte administratif 2023
 - DCCAS2024-03 Affectation des résultats 2023
 - DCCAS2024-04 Approbation du budget primitif 2024
 - DCCAS2024-05 Subventions 2024
 - DCCAS2024-06 Tarifs 2024 des cartes de transports pour seniors
4. Communications et informations
 - 4.1. Indemnisation des frais de déplacement des membres du conseil d'administration
 - 4.2. Bilan social 2023
 - 4.3. Bilan des actions 2023 et actions à mener en 2024
5. Divers

01. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Mme Marie-Paule KARLI

En application des dispositions de l'article 17 du règlement intérieur du centre communal d'action sociale, le conseil d'administration désigne à l'unanimité Mme Sabine CARLIER, adjoint administratif principal, comme secrétaire de séance.

02. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2023

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du C.C.A.S. du mercredi 25 octobre 2023.

Le conseil d'administration,

APPROUVE à l'unanimité

moins une abstention

(Mme Elisa JACQUOT, absente lors de la dernière séance)

le procès-verbal de la séance du mercredi 25 octobre 2023.

03. DÉLIBÉRATIONS

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, est désignée pour assurer la présidence de la séance lors de l'approbation des comptes du C.C.A.S. de la commune de Horbourg-Wihr.

DCCAS2024-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion établi par le comptable est le reflet du compte administratif établi par l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil d'administration,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE

le compte de gestion 2023 du budget du C.C.A.S. de la commune de Horbourg-Wihr établi par le receveur municipal ;

PRÉCISE

que ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes communaux.

DCCAS2024-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, se fait présenter le compte administratif. Ce compte est, en tous points, conforme au compte de gestion dressé par le receveur municipal.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes de l'exercice	40 548,91 €	913,30	41 462,21 €
Dépenses de l'exercice	51 811,09 €	300,00 €	52 111,09 €
Résultat 2023	- 11 262,18 €	613,30 €	- 10 648,88 €
Report de 2022	37 016,88 €	1 746,27 €	38 763,15 €
Résultat global 2023	25 754,70 €	2 359,57 €	28 114,27 €

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, précise que l'effort a été fait afin de diminuer le montant de l'excédent.

*Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité,*

ARRÊTE

le compte administratif 2023 du C.C.A.S., tel que présenté en séance.

DCCAS2024-03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 dans les mêmes termes que le compte de gestion, sur proposition de Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente,

*Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité,*

DÉCIDE

d'affecter le solde de 2023, soit 25 754,70 € (excédent) à l'exécution du fonctionnement de l'exercice 2024, en inscrivant cette somme en recettes au compte 002 du budget primitif 2024 ;

d'affecter le solde de 2023, soit 2 359,57 € (excédent) à l'exécution de l'investissement de l'exercice 2024, en inscrivant cette somme en recettes au compte 001 du budget primitif 2024.

DCCAS2024-04 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, présente le budget primitif 2024 qui se résume comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2024
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	14 250,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 950,00
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	1 000,00
68	DOTATION AUX PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS	500,00
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		51 200,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2024
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	2 100,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 845,30
77	PRODUITS SPÉCIFIQUES	0,00
78	REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS	500,00
002	RÉSULTAT REPORTÉ	25 754,70
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		51 200,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2024
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 500,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 359,57
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 859,57

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	Budget 2024
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	500,00
021	VIREMENT À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 000,00
001	RÉSULTAT REPORTÉ	2 359,57
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 859,57

*Le conseil d'administration,
après avoir délibéré, à l'unanimité,*

DECIDE

de voter le budget primitif 2024 du C.C.A.S. présenté en séance, qui s'établit comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	51 200,00
RECETTES de FONCTIONNEMENT	51 200,00
<hr/>	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 859,57
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 859,57

DCCAS2024-05 SUBVENTIONS 2024

Rapporteur : Marie-Paule KARLI

SUBVENTIONS PAYÉES PAR LA COMMUNE :

Pour information, le conseil municipal a décidé d'accorder, par délibération du 18 décembre 2023, les subventions suivantes au secteur social pour l'année 2024 :

N°	BÉNÉFICIAIRES	Subventions 2024
1	C.C.A.S.	8 000 €
2	Groupement d'Action Sociale (personnel communal)	12 500 €
3	APALIB	1 000 €
4	APAMAD	1 000 €
5	Ligue départementale contre le Cancer	400 €
6	La Manne Colmar	200 €
7	FSL (Fonds départemental de Solidarité pour le Logement)	600 €
8	Club de l'Amitié	2 800 €
9	Foyer Espoir	400 €
10	Delta Revie 68 (5 abonnés)	200 €
11	Aide à la formation BAFA	2 000 €
12	ASAD (Aide à domicile) Colmar	200 €
13	Restos du Cœur Colmar	200 €
14	APAEI St-André Cernay (2 enfants de HW)	100 €
15	AGIMAPAK (transport patients accueil jour La Roselière Kunheim)	2 400 €
16	AIDES (lutte contre le Sida)	100 €
17	MIETTE DE PAIN Horbourg-Wihr	1 000 €
18	Solidarité Femmes 68 St-Louis	200 €
19	ARGILE (addictions) Colmar	100 €
20	CARITAS Colmar	200 €
21	SÉPIA (jeunes suicidaires) Colmar	100 €
22	Banque alimentaire du Haut-Rhin Mulhouse	200 €
23	Divers (aides exceptionnelles)	5 000 €
	TOTAL	38 900 €

 Arrivée de M. Thierry STOEBNER, Président, à 19 h 30.

NOUVELLE DEMANDE :

Par courrier du 8 février 2024, l'Association VISION'ÈRE d'Illzach sollicite une subvention pour les « 100 km pour la Vue », événement solidaire qui aura lieu du 8 au 12 mai 2024. Cette marche partira de l'IDSD le Phare à Illzach pour rejoindre l'IGMA (Institut Génétique Médical d'Alsace) de Strasbourg. Quatre marcheurs, deux personnes déficientes visuelles et deux guides, parcourront la distance totale, accompagnés d'autres marcheurs le temps d'une ou plusieurs étapes.

Mme Joëlle LYET se fait l'interprète de Mme Magali BERGER, excusée, qui propose de verser un montant entre 300 € et 500 €. Leur projet lui semble pertinent et en accord avec leurs objectifs. C'est une association soutenue par la Fondation Le Phare qui est reconnue et active sur tout le territoire.

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, précise que c'est une subvention exceptionnelle qui ne sera pas renouvelée (voir ligne 23 – « Divers » du tableau des subventions ci-dessus).

Le conseil d'administration,

***après avoir délibéré, à l'unanimité,
moins 1 abstention
(Mme Nicole KAEHLIN)***

PROPOSE

au Conseil Municipal, d'attribuer une subvention d'un montant de 100,00 € à l'association VISION'ÈRE de Illzach.

FORMATION BAFA

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, informe les membres qu'une demande de subvention a été déposée en 2024 pour le financement d'une formation BAFA.

SUBVENTION PAYÉE PAR LE C.C.A.S. :

Le C.C.A.S. verse une subvention chaque année à la Manne représentant la contre-valeur des équivalents-repas servis aux administrés de la commune sur proposition des travailleurs sociaux. La subvention n'est pas obligatoire.

Au 31 décembre 2023, la Manne a reçu 22 familles, soit 58 personnes domiciliées dans la commune et leur a distribué un total de 5 490 équivalents-repas d'un coût moyen de 3,90 € hors frais de fonctionnement pour un montant total de 21 411 €.

Les familles étaient composées de 1 à 7 personnes. Parmi ces familles, on comptabilisait 24 enfants de 1 à 16 ans. Aucune personne n'a travaillé dans un des chantiers d'insertion durant l'année 2023 et aucune famille n'est passée à l'épicerie.

Quelques chiffres :

	2020	2021	2022	2023
Nombre de familles	19	26	22	22
Nombre de repas distribués	2 470	3 235	5 120	5 490
Prix total des repas	9 633,00 €	12 616,50 €	19 968,00 €	21 411,00 €

En 2023, le C.C.A.S. a versé une subvention de 19 968 € à la Manne en fonction des équivalents-repas distribués aux horbourg-wihriens (dont les familles ukrainiennes) en 2022. Colmar Agglomération y a participé en reversant au C.C.A.S. une somme de 9 984 €, représentant 50 % du montant des équivalents-repas distribués en 2022.

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, informe les membres que le montant de certaines dépenses de fonctionnement du budget 2024 ont été revues à la baisse afin d'équilibrer au mieux ce dernier. C'est pourquoi, il est prévu de réduire également la subvention de la Manne à hauteur de **18 000,00 €**. Une somme de 9 000,00 € sera reversée par Colmar Agglomération.

Le conseil d'administration,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

moins 3 abstentions

(Mmes Carole AUBEL TOURRETTE, Nathalie ROLLOT, Laurence KAEHLIN)

DECIDE

d'attribuer en 2024, une subvention de 18 000,00 € à la Manne de Colmar représentant une grande partie des équivalents-repas distribués en 2023.

DCCAS2024-06 TARIFS 2024 DES CARTES DE TRANSPORT POUR SENIORS

Une nouvelle grille tarifaire du réseau TRACE, validée par Colmar Agglomération en date du 30 mai 2023, est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2023.

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, informe que le tarif TRACE pour un Abonnement 65+ ou un Abonnement Solidaire revient à 170,00 € au lieu de 165,00 € depuis le 1^{er} juillet 2023.

Rappel des critères pour en bénéficier :

- **Abonnement annuel 65+** s'adresse aux personnes âgées de de 65 ans et + ainsi qu'aux personnes de 60 ans et + si titulaire d'une carte d'invalidité à 80 %, à condition que celles-ci soient non imposables ;
- **Abonnement Solidaire** s'adresse aux personnes en situation d'handicap (sans limite d'âge) si titulaire d'une carte d'invalidité à 80 % et non imposables.

Rappel des tarifs jusqu'au 30 juin 2023 :

	Tarif TRACE	Participation CCAS	Participation BÉNÉFICIAIRE
Abonnement annuel 65+	165,00 €	135,00 €	30,00 €
Abonnement Solidaire	165,00 €	135,00 €	30,00 €

M. Thierry STOEBNER, Président, propose d'augmenter de 5,00 € la participation des bénéficiaires.

M. Guillaume LAMBERT propose de revoir certains critères d'attributions. Ils seront revus lors d'un prochain conseil d'administration.

Le conseil d'administration,

après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de prendre en charge, et depuis le 1^{er} juillet 2023, une partie du montant des nouveaux abonnements annuels et d'augmenter celui de la participation aux bénéficiaires comme indiquées ci-dessous :

	Tarif TRACE	Participation CCAS	Participation BÉNÉFICIAIRE
Abonnement annuel 65+	170,00 €/an	135,00 €/an	35,00 €/an
Abonnement Solidaire	170,00 €/an	135,00 €/an	35,00 €/an

04. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Rapporteur : Mme Marie-Paule KARLI

4.1. Indemnisation des frais de déplacement des membres du conseil d'administration

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, rappelle que par délibération du 25 janvier 2017, le C.C.A.S. est autorisé à rembourser les frais de déplacement des conseillers fixés à 100 % des tarifs maximaux prévus par l'arrêté ministériel du 27 mars 2023.

Une demande a été déposée par un membre du C.C.A.S. pour le remboursement des frais de déplacement engagés en 2023 lors de ses visites en EHPAD à l'occasion des anniversaires des résidents et pendant la période de Noël. Sur justificatif du décompte kilométrique et d'un ticket de stationnement, il lui a été versé un montant total de 639,96 €.

4.2. Bilan social

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, présente le bilan social 2023 (joint en annexe). Il est constaté une moyenne relativement stable.

Montant des aides sociales versées en 2023 :

- 89 bons (79 alimentaires + 10 d'essence) pour un total de :	3 990,00 €	(74 bons en 2022 pour 4 080 €)
- 1 avance financière (prêt) :	300,00 €	(0 avance en 2022)
- 23 aides financières non remboursables :		
(dont une aide pour des frais d'obsèques)	4 899,61 €	(12 aides en 2022 pour 3 446,14 €)
- Aides transport : 152 carnets de tickets de bus distribués :	<u>1 611,20 €</u>	
T O T A L :	10 800,81 €	(7 526,14 € en 2022)

Mme Carole AUBEL-TOURRETTE quitte la salle à 19 h 50.

4.3. Bilan des actions 2023 et actions à mener en 2024

ACTIONS MENEES EN 2023

ACTIVITÉS	A NOTER
Atelier Repair Café (Mme Karli – Mme Lyet)	- 7 ateliers ont eu lieu en 2023 - 1 équipe de 12 bénévoles se déplace - Satisfaction des visiteurs ainsi que de l'équipe des bricoleurs
Atelier cuisine multiculturelle (Mme Lyet)	6 ateliers ont eu lieu en 2023

Accompagnement démarches administratives (Mme Lyet et M. Meurisse)	Lundi après-midi de 14h30 à 16h30 63 RDV en 2023
Cours d'anglais (Mme Lyet)	Mercredi soir de 19h à 20h
Cours informatique (M. Assad)	Vendredi de 14 h 00 à 16 h 00 L'équipe est complète.
Bibliothèque partagée (Mmes Alviani et Badina)	Heures d'ouverture de la Poste (Rangement le jeudi après-midi)

Mme Joëlle LYET informe les membres qu'il n'y a toujours pas de cours de français par manque de bénévole.

PROPOSITIONS D'ACTION POUR 2024

Atelier :

L'association Brain Up va organiser un atelier gratuit pour les seniors « **Plaisir, sécurité et sérénité au volant et en tant que piéton** » en 4 séances de 2 h en mairie de Horbourg-Wihr.

Objectif : sensibiliser les seniors sur les enjeux du vieillissement sur la conduite automobile et les sensibiliser aux dangers qu'ils peuvent rencontrer sur la voie publique en tant que piéton.

Celui-ci aura lieu les mercredis 03/04 – 10/04 – 17/04 – 24/04 de 14h à 16h en mairie de Horbourg-Wihr dans la salle des commissions. Inscriptions auprès de la Mairie. L'info a été diffusée sur tous les supports de communication de la commune.

05. DIVERS

Noël des Aînés

Sur 531 invitations (692 personnes) aux administrés de 75 ans et +,

- 411 colis de Noël ont été distribués par les membres du C.C.A.S. et les élus
- 196 personnes ont participé au repas-spectacle du Paradis des Sources à Soultzmatt.

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, invite les membres à trouver de nouvelles idées pour l'année 2024.

Visite des résidents en EHPAD

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, laisse la parole à Mmes Madeleine REMOND et Nicole KAEHLIN.

Mme Madeleine REMOND rapporte **qu'en 2023**, 50 personnes résidaient dans 16 EHPAD autour de Horbourg-Wihr :

LIEUX	Nbre de résidents
Béblenheim	1
Bergheim	2
<u>COLMAR</u>	
CDRS -----6	20
CPA-----9	
Diaconat-----3	
Notre Dame des Apôtres---1	
St-Gilles-----1	
Ingersheim	1
Kaysersberg	3
Kunheim	13
Lapoutroie	1
Munster	1
Neuf-Brisach	4
Orbey	1
Turckheim	2
Wintzenheim	1

Lors du CA du 25/10/2023, il a été décidé d'offrir à la cinquantaine de résidents, un colis de Noël contenant un gel douche, une crème hydratante, un savon, un sapin en chocolat et un paquet de petits gâteaux.

En résumé, deux visites sont prévues dans l'année, pour leur anniversaire et pour Noël. Les résidents et même le personnel des EHPAD apprécient ce geste. La visite dure environ ½ heure.

A ce jour, 51 personnes (dont 10 hommes et 41 femmes) résident dans 16 EHPAD différents et sont âgés de :

Âge	Nbre de résidents
62 ans	1
Entre 70 et 79 ans	7
Entre 80 et 89 ans	16
Entre 90 et 99 ans	26
Une centenaire (en novembre)	1

Pour les visites d'anniversaire, il est prévu comme les années précédentes, soit un arrangement floral, soit un bon chez le coiffeur, soit une boîte de chocolat. Une étiquette sera collée « Joyeux anniversaire – offert par la commune de Horbourg-Wihr ».

43 résidents	Valeur de 25 €
7 résidents de 80-85-90 et 95 ans	Valeur de 25 € + 1 produit d'hygiène
1 résident de 100 ans	Valeur de 75 €

Mme Nicole KAEHLIN s'informe pour savoir si le FIL est toujours distribué à tous les résidents. Elle propose de mettre une étiquette nominative.

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, remercie Mme Madeleine REMOND ainsi que Mme Nicole KAEHLIN pour leur disponibilité.

Association MIETTE DE PAIN :

Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, remercie l'association Miette de Pain pour avoir aidé un couple de retraités, malades, qui ne pouvaient pas sortir faire leurs courses.

Médaille de la Famille

Un appel aux candidatures pour 2025 sera fait dans la presse et sur les différents supports publicitaires. Il est précisé que le parent doit avoir élevé au moins 4 enfants dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans.

Dons

Comme les années précédentes, un fidèle donateur a offert au C.C.A.S. six carte-cadeaux provenant de l'hypermarché Leclerc (6 X 30 €). Le magasin LECLERC a accepté d'en délivrer l'équivalent. Total des dons : 12 X 30 € = 360 €.

Entretien communal :

Mme Nathalie ROLLOT propose d'installer des composteurs à côté des containers à bouteilles et cartons/plastiques pour les locataires de collectifs. Des grandes poubelles sont déjà prévues dans les immeubles collectifs pour les déchets bio.

Mme Annette JAEGLE soulève le problème de l'entretien du site de l'aire d'accueil.

M. Thierry STOEBNER, président, informe les membres que Mme Laurence BARBIER, Adjointe à l'environnement, a prévu d'organiser une journée citoyenne à l'aire d'accueil des gens du voyage en partenariat avec l'APPONA (Association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomade d'Alsace) et Colmar Agglomération.

Cette journée aura lieu le samedi 13 avril 2024 de 10h à 13h. Les élus, les membres du C.C.A.S. y seront invités ainsi que les résidents de l'aire d'accueil. Une collation est prévue après l'effort.

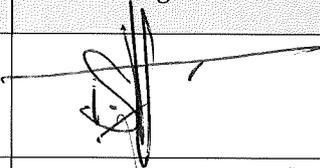
Il poursuit en précisant que cela donnera l'occasion d'intégrer les gens du voyage afin de les rendre plus responsables « On nettoie pour que cela reste propre ». Des sacs poubelles seront fournis et une ou deux bennes seront mises à disposition par Colmar Agglomération.

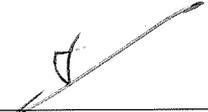
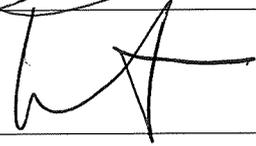
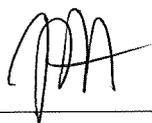
Mme Marie-Paule KARLI, vice-présidente, remercie les membres de leur présence et clôt la séance à 21 h 00.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal de délibérations
du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de HORBOURG-WIHR
de la séance du mercredi 21 février 2024

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 25 octobre 2023
3. Délibérations :
 - DCCAS2024-01 Approbation du compte de gestion 2023
 - DCCAS2024-02 Approbation du compte administratif 2023
 - DCCAS2024-03 Affectation des résultats 2023
 - DCCAS2024-04 Approbation du budget primitif 2024
 - DCCAS2024-05 Subventions 2024
 - DCCAS2024-06 Tarifs 2024 des cartes de transports pour seniors
4. Communications et informations
 - 4.1. Indemnisation des frais de déplacement des membres du conseil d'administration
 - 4.2. Bilan social 2023
 - 4.3. Bilan des actions 2023 et actions à mener en 2024
5. Divers.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l'élu(e) ayant reçu procuration
STOEBNER Thierry	président maire		
KARLI Marie-Paule	vice-présidente 8 ^{ème} adjointe au maire		
KAEHLIN Laurence	2 ^{ème} adjointe au maire		
LYET Joëlle	conseillère-déléguée		
ROLLOT Nathalie	membre élu		
BERGER Magali	membre élu	Procuration à Joëlle LYET	Joëlle LYET 
BACH Thierry	7 ^{ème} adjoint au maire		

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l' élu(e) ayant reçu procuration
FRUHAUF Thierry	membre élu		
AUBEL-TOURRETTE Carole	6 ^{ème} adjointe au maire		
MEURISSE Jean-Marcel	membre nommé		
KAEHLIN Nicole	membre nommé		
RICHARD Thomas	membre nommé		
LAMBERT Guillaume	membre nommé		
JAEGLE Annette	membre nommé		
SELIG Jasmine	membre nommé	Absente	
REMOND Madeleine	membre nommé		
JACQUOT Elisabeth	membre nommé		

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil d'administration du 12 JUN 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 13 JUN 2024

